

COMPTE-RENDU BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 2024

1. PRESENTATION DU PROJET INDUSTRIEL NACRE (INDUSLACQ (LACQ-MONT)) PAR SON DIRECTEUR GENERAL : INTERVENANT JEAN-CHRISTOPHE VIGUIE
2. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 23 SEPTEMBRE 2024 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS
3. LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION D'EXTENSION DE CHEMSTART'UP (CHEMSTART'UP 5)
4. BELLOCQ – VENTE DE TERRAINS DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE A LA COMMUNE DE BELLOCQ
5. POINT FINANCIER SUR LE PROJET DE ROND-POINT ZONE EUROLACQ 2, SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PROVISOIRE DU FONCIER AFIN DE REALISER LES TRAVAUX
6. CONVENTION AUDAP
7. APPROBATION DE LA PREMIERE REVISION ALLEGEE DU PLU DE LA COMMUNE DE LOUBIENG
8. APPROBATION DE LA DEUXIEME REVISION ALLEGEE DU PLU DE LA COMMUNE DE LACQ
9. PCAET : AVIS PPA ET MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC
10. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE CAMOUS ET AVENUE DU STADE A PARDIES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CC LACQ-ORTHEZ ET LA COMMUNE DE PARDIES
11. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN HARIET A LAGOR : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CC LACQ-ORTHEZ ET LA COMMUNE DE LAGOR
12. TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG DE CARDESSE SUR LA RD 9 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
13. TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG DE CESCOU SUR LA RD 233 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
14. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA RECHERCHE ET À L'INSTALLATION DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES SUR LE TERRITOIRE
15. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2024 : MODALITES DE PRISE EN CHARGE
16. « LA PISCINE » DE MOURENX : CONVENTION PORTANT MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ENTREES DES SCOLAIRES A « LA PISCINE »
17. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024
18. DECISION DE CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE DECHETTERIES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC
19. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE
20. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :
 - Fourniture d'équipements de gestion des biodéchets – Relance lot 1 après déclaration sans suite,

- Fournitures de produits et matériels d'hygiène professionnelle pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres,
- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Consommables électriques,
- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Aérosols et produits,

21. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

- Accompagnement au transfert des compétences assainissement, eau potable et à la gestion des eaux pluviales urbaines,
- Etude sur la mobilité partagée,
- Fourniture et livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage et broyage de la communauté de Communes Lacq-Orthez,
- Prestation de fermeture et d'ouverture du site de la base de loisirs Orthez-Biron,
- Convention de partenariat auditeur Mon accompagnateur Rénov.

22. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) – avenant n°2,
- Fourniture de carburants pour la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenant n°1.

23. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DU BIEN SUIVANT (< 4 600 €) :

- Don de casiers au CIS de Puyoô.

24. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE LA CARRERE A ARTHEZ DE BEARN – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT DES 3 CANTONS LA COMMUNE D'ARTHEZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

- 1. PRESENTATION DU PROJET INDUSTRIEL NACRE (INDUSLACQ (LACQ-MONT)) PAR SON DIRECTEUR GENERAL : INTERVENANT JEAN-CHRISTOPHE VIGUIE**
- 2. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 23 SEPTEMBRE 2024 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 23 septembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

3. LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION D'EXTENSION DE CHEMSTART'UP (CHEMSTART'UP 5)

L'hôtel d'entreprises Chemstart'up a été conçu à l'origine, en 2011, pour accueillir de jeunes sociétés spécialisées dans la chimie fine, la chimie verte, les nouveaux matériaux, matériaux composites et nanomatériaux.

Sa gestion a été confiée dès la livraison au GIP Chemparc.

Après 3 extensions, une 4^{ème} est nécessaire pour accueillir deux laboratoires pour accueillir et des locaux de vie complémentaires, ceux existants étant saturés avec l'accroissement du nombre de salariés sur la plateforme.

L'autorisation de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Avis favorable du bureau.

4. BELLOCQ – VENTE DE TERRAINS DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE A LA COMMUNE DE BELLOCQ

Suite à la dissolution du syndicat et à l'intégration du foncier restant dans le patrimoine de la CC Lacq-Orthez, il convient de délibérer pour vendre les parcelles concernées à la commune de Bellocq.

Avis favorable du bureau.

5. POINT FINANCIER SUR LE PROJET DE ROND-POINT ZONE EUROLACQ 2, SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PROVISOIRE DU FONCIER AFIN DE REALISER LES TRAVAUX

Les nombreuses contraintes liées à la situation du projet de création d'un rond-point d'accès à la zone Eurolacq 2 sur une bretelle autoroutière entraînent un surcoût.

Conformément à la convention tripartite concernant son financement signée le 5 septembre 2023, article 7, la participation financière du département est fixe ; les surcoûts doivent être absorbés par la CC Lacq-Orthez et PROLACQ. Après discussions avec la société PROLACQ, un nouveau plan de financement a été proposé.

Par ailleurs, une convention de mise à disposition provisoire du foncier doit être signée entre la CC Lacq-Orthez et ASF afin de pouvoir réaliser les travaux.

Un protocole foncier sera réalisé avec le conseil départemental afin de modifier le domaine public autoroutier concédé et de rétrocéder le foncier du rond-point avec la portion de route entre le rond-point et la départementale au département.

Avis favorable du bureau.

6. CONVENTION AUDAP

Présentation de la nouvelle convention-cadre d'objectifs triennale 2024-2026 entre la CC Lacq-Orthez et l'AUDAP.

Avis favorable du bureau.

7. APPROBATION DE LA PREMIERE REVISION ALLEE DU PLU DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Le projet consiste à refermer la fosse d'exploitation, à l'aide de matériaux inertes, en vue de leur stockage définitif. Ces matériaux feront l'objet au préalable d'un stockage temporaire pour être triés comprenant une opération de stockage temporaire (activité de transit) des déchets inertes.

Les parcelles concernées par le projet reprennent le périmètre de l'ancienne carrière cadastrées AB 1, AB 140, AB 165, appartenant à la Société TRSO et chemin du Domengé voie communale, actuellement classées en zone N du PLU approuvé le 20 février 2020.

Le projet a donc pour unique objet de réduire la zone naturelle N au profit de la zone Uya où les possibilités de constructions sont différentes de celles existantes actuellement afin de permettre la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

Cette requalification permet une évolution du zonage en vue d'une valorisation par l'exploitation économique du site.

Avis favorable du bureau.

8. APPROBATION DE LA DEUXIEME REVISION ALLEGEE DU PLU DE LA COMMUNE DE LACQ

L'objet de la révision allégée n°2 consiste à requalifier l'emprise de la parcelle 076B163 d'une superficie de 632 m² et de la parcelle 076B170 d'une superficie de 2 852 m² de l'ancien puits d'hydrocarbure LA 125 classé actuellement en zone A, en zone AD.

Le projet prévoit l'installation de deux centrales photovoltaïques au sol sur deux anciens puits dits LA 125 et LA 127.

Les parcelles ayant vocation à accueillir ces projets sont classées en partie en zone AD du PLU de la commune, à savoir en zone agricole liée au développement durable.

Cette requalification permet une évolution du zonage en vue d'une valorisation par l'exploitation économique du site.

Avis favorable du bureau.

9. PCAET : AVIS PPA ET MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

- Présentation des avis de la DREAL et de l'autorité environnementale sur le PCAET. Les principales remarques sont :
 - Chiffrer les potentiels en termes de maîtrise de l'Energie, diminution des GES, production ENR et diminution des polluants atmosphériques,
 - Définir des objectifs opérationnels (nombre de rénovations de logements, nombre de bornes électriques ...) en lien avec les objectifs stratégiques (- 30 % en 2030),
 - Préciser les objectifs de production d'énergies renouvelables,
 - Intégrer certains éléments du PCAET dans le PLUi.

- Proposition de réponse aux avis des personnes publiques associées par le service énergie-climat-air.

Objectif : Le bureau puis le conseil communautaire doivent valider la réponse aux services de l'Etat.

A la suite du conseil communautaire du 23 septembre prochain, la consultation du public doit être organisée pendant 1 mois. Cette consultation sera, à minima, organisée de manière totalement dématérialisée sans réunion publique. Les habitants pourront consulter les rapports initiaux du PCAET, les avis de l'Etat et de l'autorité environnementale et la réponse de la CC Lacq-Orthez.

A la suite de la consultation du public, la CC Lacq-Orthez pourra faire évoluer son PCAET en intégrant les remarques des services de l'Etat et du public. Un dernier COPIL du PCAET sera organisé à cette fin. Une délibération finale devra être prise (Décembre) pour l'approbation du PCAET avant son dépôt sur la plateforme dédiée.

Le bureau prend connaissance de ces informations.

10. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE AVENUE CAMOUS ET AVENUE DU STADE A PARDIES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CC LACQ-ORTHEZ ET LA COMMUNE DE PARDIES

La commune de PARDIES, a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez pour accompagner qualitativement les travaux de rénovation des chaussées de l'avenue Camous et de la rue du stade.

La communauté de communes de Lacq-Orthez exerçant la compétence voirie d'intérêt communautaire sur les voies communales, la commune de Pardies et la communauté de communes de Lacq-Orthez ont convenu de répartir leurs investissements selon le règlement d'intervention de la CC Lacq-Orthez : la communauté assurant la maîtrise d'ouvrage qui lui est déléguée, prendra en charge les revêtements de chaussées et bordures classiques, la commune prendra en charge financièrement les revêtements et bordures qualitatifs, le volet pluvial relevant de la GEPU, et le volet paysager.

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention entre la commune de Pardies et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

11. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN HARIET A LAGOR : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CC LACQ-ORTHEZ ET LA COMMUNE DE LAGOR

La commune de LAGOR, a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez pour entreprendre des travaux de bitumage du chemin rural Ariet en continuité et en coordination avec ceux du programme de revêtements sur la voie communale amont. La communauté de communes de Lacq-Orthez exerçant la compétence voirie d'intérêt communautaire sur les voies communales, la commune de Lagor et la communauté de communes de Lacq-Orthez ont convenu de répartir leurs investissements selon leur compétence respective : la communauté assurant la maîtrise d'ouvrage qui lui est déléguée, prendra en charge les revêtements de chaussées de la voie communale, la commune prendra en charge financièrement la structure et le revêtement de la section du chemin rural.

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention entre la commune de Lagor et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

12. TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG DE CARDESSE SUR LA RD 9 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

La commune de CARDESSE, a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez et le Département pour entreprendre des travaux de sécurisation de la traversée du bourg sur la RD 9. Dans ce cadre, le Département participe aux travaux d'assainissement et de chaussée en application du règlement de voirie départemental.

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

13. TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG DE CESCOU SUR LA RD 233 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

La commune de CESCOU, a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez et le Département pour entreprendre des travaux de sécurisation de la traversée du bourg sur la RD 233. Dans ce cadre, le Département participe aux travaux d'assainissement et de chaussée en application du règlement de voirie départementale. La communauté de communes de Lacq-Orthez prend en charge financièrement 50 % des bordures et caniveaux sur la RD 233, 50 % du réseau d'assainissement pluvial, 100 % des îlots centraux, bourrelets, séparateurs, 100 % de la signalisation verticale, horizontale et 100 % des travaux divers (mobilier, feux tricolores, espaces verts).

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

14. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA RECHERCHE ET À L'INSTALLATION DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES SUR LE TERRITOIRE

Présence médicale 64 (PM64) est le guichet unique dédié à l'accueil et à la facilitation de l'installation des médecins généralistes dans les Pyrénées-Atlantiques.

Depuis 2021, afin d'ancrer ce travail collaboratif avec les territoires des CLS du Département, des conventions de partenariat ont été établies avec chaque intercommunalité afin d'initier l'interconnaissance entre les acteurs.

Le renouvellement du partenariat aura pour objet de réasseoir la coopération entre Présence médicale 64 et la communauté de communes de Lacq-Orthez avec des objectifs, communs à l'ensemble des intercommunalités partenaires, à savoir :

- Co-construire une politique d'accueil commune, harmonisée à l'échelle du département, dans le respect des prérogatives et des spécificités de chaque territoire,
- Créer une synergie entre les actions de PM64 et celles des intercommunalités en matière d'accueil des médecins généralistes et des internes sur les territoires,
- Promouvoir une politique volontariste en la matière, chaque territoire agissant selon ses compétences, ses moyens et ses possibilités.

Avis favorable du bureau.

15. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2024 : MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Compte tenu de la baisse importante du FPIC 2024, le Président souhaite que l'excédent dégagé au budget entre la prévision budgétaire 2024 et le montant réel du FPIC fasse l'objet d'une discussion entre les membres de l'exécutif sur ses modalités d'utilisation.

Le bureau communautaire, après débat, décide de se référer au pacte financier et donc demande à ce que la communauté de communes de Lacq-Orthez conserve l'intégralité de l'excédent.

16. « LA PISCINE » DE MOURENX : CONVENTION PORTANT MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ENTREES DES SCOLAIRES A « LA PISCINE »

Afin de favoriser l'activité sportive des écoles primaires et au vu de la compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez « aide à l'accès des élèves des écoles primaires aux équipements sportifs et culturels », l'intercommunalité prend en charge les frais de transport des enfants des écoles en direction de la piscine ainsi que les frais d'entrées.

En ce qui concerne la gestion de « La Piscine » de Mourenx, celle-ci est désormais reprise en régie par la commune de Mourenx à compter du 1er juillet 2024.

L'organisation des plannings annuels prévoit que les établissements scolaires maternelles (grande section) et primaires (CP au CM2) du territoire de la CC Lacq-Orthez sont accueillis notamment à « La Piscine » de Mourenx à raison de 900 séances annuelles de 45 minutes.

La convention a pour objet de préciser les modalités de prise en charge par l'intercommunalité des entrées des enfants à « La Piscine »

Avis favorable du bureau.

17. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Labastide-Monréjeau, Puyoô, Lagor et Lacq-de-Béarn pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

18. DECISION DE CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE DECHETTERIES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de créer un poste d'agent de déchetterie, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée de 12 mois, sur une base de travail de 35h hebdomadaires et d'une rémunération au SMIC.

19. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Par délibération du 28 juin 2021 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 1^{er} juillet 2021, le conseil, unanime, a décidé d'accorder des indemnités aux étudiants effectuant un stage au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez, indemnités limitées à 750 € par mois.

Au vu du dossier qui lui est soumis et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide d'allouer une indemnité de stage à un étudiant en Master 2, Transitions environnementales, sociétés et territoires à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour un stage intitulé "les outils de la mise en place d'une politique de gestion forestière dans les intercommunalités" effectué au sein du service Foncier-Agriculture, pendant 5 mois.

20. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Fourniture d'équipements de gestion des biodéchets – Relance lot 1 après déclaration sans suite :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture d'équipements de gestion des biodéchets. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 20 août 2024, a décidé d'attribuer le marché à Low Now SAS (83300 DRAGUIGNAN), pour une durée de 4 ans à compter de la réception du premier bon de commande, pour un montant estimatif de 215 460 € HT.

- Fournitures de produits et matériels d'hygiène professionnelle pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif aux fournitures de produits et matériels d'hygiène professionnelle pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 20 août 2024, a décidé d'attribuer le marché au groupe Pierre Le Goff (44860 SAINT-AIGNAN-GRANLIEU), pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat, pour un montant estimatif de 80 165,04 € HT.

- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Consommables électriques :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Consommables électriques. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 20 août 2024, a décidé d'attribuer le marché WURTH France SAS (67150 ERSTEIN), pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat, pour un montant estimatif de 7 622,35 € HT.

- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Aérosols et produits :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier de la communauté de communes de Lacq-Orthez – Aérosols et produits. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 20 août 2024, a décidé d'attribuer le marché WURTH France SAS (67150 ERSTEIN), pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat, pour un montant estimatif de 8 702,16 € HT.

21. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Accompagnement au transfert des compétences assainissement, eau potable et à la gestion des eaux pluviales urbaines :

Le marché relatif à l'accompagnement au transfert des compétences assainissement, eau potable et à la gestion des eaux pluviales urbaines est attribué au groupement COGITE SAS / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT AQUITAINE (11400 CASTELNAUDARY) pour un montant de 121 976,00 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle 001).

- Etude sur la mobilité partagée :

Le marché relatif à l'étude sur la mobilité partagée est attribué à la société ITER (31000 TOULOUSE) pour un montant de 20 812,50 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle 001).

- Fourniture et livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage et broyage de la communauté de communes Lacq-Orthez :

Le marché relatif à la fourniture et à la livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage et broyage de la communauté de communes Lacq-Orthez est attribué à la société Etablissement Chambon et Fils (24400 SAINT LAURENT-DES-HOMMES) pour un montant de 17 673 € HT.

- Prestation de fermeture et d'ouverture du site de la base de loisirs Orthez-Biron :

Le marché relatif à la prestation de fermeture et d'ouverture du site de la base de loisirs Orthez-Biron est attribué à la société BPSI (64300 BAIGTS-DE-BEARN) pour un montant de 91 054,13 € HT.

- Convention de partenariat auditeur Mon accompagnateur Rénov :

La convention relative à la réalisation de prestations d'audits énergétiques dans le cadre du dispositif Mon Accompagnateur RENOV est attribuée au cabinet Barrère (64420 SOUMOULOU). La convention est conclue pour une durée de 6 mois, reconductible tacitement une fois pour la même durée. Les prestations seront rémunérées en fonction des prix unitaires listés dans la grille de prix en annexe du présent contrat.

22. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) – avenant n°2 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) attribué au bureau d'études Toponymy. L'avenant n°2 a pour objet l'augmentation du montant du marché de 50 000 € HT, soit +13,22 %. Le nouveau montant du marché est de 428 200 € HT.

- Fourniture de carburants pour la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenant n°1 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif à la fourniture de carburants pour la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'avenant n°1 ayant pour objet la fourniture de carburants à la pompe par carte accréditive et de prestations associées annexes est attribué comme suit : lot 1 (Fourniture de carburants à la pompe par carte accréditive et de prestations associées annexes) est attribué à Total Marketing France SAS pour un montant estimatif annuel

de 1 063 326,00 € HT. Et le lot 2 (Fourniture et livraison de GNR) est attribué à DYNEFF SAS pour un montant estimatif annuel de 235 000,00 € HT.

23. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DU BIEN SUIVANT (< 4 600 €) :

- Don de casiers au CIS de Puyoô :

Le bureau prend acte du don de seize armoires vestiaires usagées de l'ancien centre technique d'Orthez (estimé à 480 €) aux sapeurs-pompiers volontaires de Puyoô.

24. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE LA CARRERE A ARTHEZ DE BERN – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT DES 3 CANTONS LA COMMUNE D'ARTHEZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Par décision du Bureau du 11/09/2023 le Président a été autorisé à signer une convention de financement de travaux concernant la reprise d'une grille d'eau pluviale et son branchement associé dans le cadre d'une opération de travaux de rénovation du réseau d'eaux usées à Arthez-de-Béarn avec un coût total des travaux de 73 904 € HT. La convention tripartite a été établie entre le Syndicat, la commune et la CC Lacq-Orthez avec une part de 7501,33 € HT pour cette dernière. Au terme des travaux, le montant des travaux a évolué sur le sujet des eaux usées, le montant d'opération a été arrêté à 68 293,92 € HT, la part due par la communauté sur le volet pluvial reste équivalente à 7501,33 € HT.

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** l'avenant à la convention entre le Syndicat des 3 Cantons, la commune d'Arthez-de-Béarn et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant définitif à ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.